



Mon propriétaire me réclame des arriérés

Par **tchuck**, le **28/04/2016** à **16:25**

Bonjour,

Depuis ma séparation avec mon ex-femme il y a bientôt 5 ans je suis resté dans le même appartement. Ne pouvant plus payer le loyer demandé après la séparation, le propriétaire l'a réduit afin de pouvoir me laisser dans son appartement.

Depuis, je vire tout les mois la même somme au propriétaire sans, me semble t-il, avoir rédigé de nouveau bail stipulant ce nouveau montant.

Aujourd'hui, il me réclame des arriérés de 5 ans sur la différence entre l'ancien et le loyer que je verse actuellement.

A t-il le droit de faire cela?

Merci pour votre réponse.

Par **janus2fr**, le **28/04/2016** à **20:38**

Bonjour,

Avez-vous un écrit du bailleur qui vous confirme cette remise de loyer et en précise les conditions ?

Par **tchuck**, le **29/04/2016** à **13:24**

bonjour,

je suis à la recherche d'un document qui aurait été fait à ce moment là mais je reste septique car le propriétaire étant une connaissance je ne suis pas sur d'avoir fait quoi que ce soit dans ce sens.

Cette baisse de loyer a dû rester au stade de l'accord verbal.

Par **janus2fr**, le **29/04/2016** à **13:28**

Le problème va donc être de démontrer la volonté du bailleur de vous baisser le loyer sans conditions. Pas facile en l'absence d'écrit...

Par **tchuck**, le **29/04/2016** à **14:44**

Le même somme versée depuis 5 ans sans réclamation, plainte juridique ou autre du propriétaire ne suffira à prouver la situation actuelle et cet accord verbale ?